

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

COMMUNICATION N° 2021-06(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

L'an deux mille vingt et un et le 18 octobre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 28 septembre 2021
Nombre d'élus en exercice : 22
Présents : 14
Absents : 8
Votants :
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présent(e)s : Mesdames Lila DESJARDINS, Marion MAGNAN, Marie-Claude BRUSAT (représentant madame MORINEAUD), Michèle MOUTTE, Patricia PAUL, Laurie SARDELLA, Messieurs Claude BONDIL, Robert GAY, Marcel GOSSA, Maurice JAYET, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX (ayant reçu pouvoir de madame GRANET-BRUNELLO), Jean-Michel TRON.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Stéphanie COLOMBÉRO, Patricia GRANET-BRUNELLO (ayant donné pouvoir à monsieur ROUX), Isabelle MORINEAUD (représentée par madame BRUSAT), Sandra RAPONI, Messieurs Alain DELSAUX, Benoît GAUVAN, Bernard LIPERINI, Daniel SPAGNOU.

Objet : Relevé des décisions prises par le Bureau des 8 septembre et 7 octobre 2021 (tous les rapports ont été adoptés à l'unanimité)

Le Président expose :

Les délibérations prises par le Bureau font l'objet d'une communication portée à la connaissance des membres du Conseil d'administration. En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir prendre acte des décisions prises par le Bureau lors des réunions des 8 septembre et 7 octobre 2021.

Réunion du Bureau du 8 septembre 2021 : (délibérations adoptées à l'unanimité)

Direction :

Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 21 juin 2021

Le procès-verbal n'entraînant aucune observation a été adopté à l'unanimité.

Groupement gestion des risques :

Dispositif prévisionnel de sécurité pour la manifestation « Les terres de Jim 2021 »

Cette manifestation nécessitait la mise en place d'un dispositif prévisionnel de sécurité car classée en grand rassemblement qui s'élevait à 13 183 € pour trois jours. Les organisateurs ayant estimé ce poste de dépenses à 7000 € ont demandé à bénéficier d'une remise de 50 %.

Compte-tenu de la mise à disposition d'un stand à titre gracieux pour le SDIS et l'UDSP, afin de mener des actions de promotion du volontariat et des retombées médiatiques de cet évènement, le Bureau a adopté à l'unanimité la réduction pour moitié du montant du devis.

Sur ces trois journées le SDIS a également mis en place un dispositif de secours entrant dans le cadre des missions des sapeurs-pompiers, en complément du dispositif payant, et ce à la demande de la préfecture. Le SDIS a également mis en place un centre de vaccination lors de cette manifestation dont les frais seront facturés à l'État dans le cadre d'une convention adoptée précédemment.

Groupement technique et logistique :

Convention entre le SDIS 04 et l'ANFR pour le réaménagement et le financement des fréquences des faisceaux hertziens du SDIS

La bande de fréquence utilisée par le SDIS va être vendue par l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR). Le SDIS se trouve donc dans l'obligation d'utiliser de nouvelles fréquences afin d'assurer la continuité de son service de transmissions. Un dossier de subvention très complexe, préparé par les techniciens du service permet la signature d'une convention de préfinancement par l'ANFR des réaménagements de fréquence à hauteur de 325 000 €.

Le Bureau a autorisé la signature de cette convention par le président, à l'unanimité.

Convention avec le Service des Traducteurs d'Urgence

Depuis la mise en place du 113, numéro d'appel d'urgence européen de nombreuses demandes de secours provenant de personnes de nationalité étrangère aboutissent au CTA/CODIS, aussi le SDIS a recours, par voie de convention, au Service des Traducteurs d'Urgence (STU) afin d'apporter une meilleure réponse opérationnelle.

La convention signée en 2017 et modifiée par avenant en 2019 étant arrivée à son terme il est proposé d'autoriser le président à signer une nouvelle convention avec le STU, pour une période d'un an, renouvelable trois fois par période identique. L'incidence financière annuelle est de 2000 euros, sur la base d'une moyenne mensuelle de 12 appels.

Le Bureau a autorisé, à l'unanimité, la signature de cette convention par le président,

Réunion du Bureau du 7 octobre 2021 (en présence des membres de la commission des finances du SDIS) (délibérations adoptées à l'unanimité)

Direction :

Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 8 septembre 2021

Le procès-verbal n'entraînant aucune observation a été adopté à l'unanimité.

Groupement des ressources humaines : (l'ensemble des rapports a reçu l'avis favorable du Comité Technique le 28 septembre 2021).

Ajustement de l'organigramme fonctionnel

Cet ajustement s'est fait à effectif constant du fait du départ en retraite d'un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe affecté au secrétariat du groupement technique et logistique, actuellement composé de trois agents.

Ce poste sera remplacé, à grade sommital équivalent, par un agent affecté à mi-temps au groupement technique et logistique en renfort du service infrastructures, le second mi-temps étant consacré au secrétariat de la compagnie de Forcalquier mettant fin à la mutualisation avec Manosque ;

Filière administrative –suppression d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et création d'un poste de rédacteur territorial relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Un agent relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux figure sur la liste d'aptitude 2021 du grade de rédacteur au titre de la promotion interne. Le grade sommital de cette personne dans le projet de service permet cette promotion. L'agent donne entière satisfaction, détient les compétences nécessaires pour une nomination en catégorie B et cette nomination correspond à la réalité des fonctions tenues par cet agent.

Le Bureau a adopté à l'unanimité la suppression d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et la création d'un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, à compter du 1^{er} novembre 2021.

Modification du tableau des effectifs et liste des emplois tenus

Le Bureau a adopté, à l'unanimité, le tableau des effectifs et la liste des emplois tenus au 1^{er} novembre 2021 qui tiennent compte des mutations intervenues depuis le 1^{er} juin 2021, de la création de trois postes de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ainsi que de l'ajustement de l'organigramme fonctionnel, de la suppression d'un poste d'adjoint administratif et de la création du poste de rédacteur adoptés précédemment.

Recrutement de sapeurs-pompiers volontaires par contrat

Le président a reçu délégation pour recourir, notamment, au recrutement de sapeurs-pompiers volontaires par contrat. Une délibération de 2010 permettait également ce type de recrutements momentanés (dispositifs prévisionnels de surveillance, lutte contre les feux de forêts, surveillance des activités aquatiques ...). Ces sapeurs-pompiers volontaires recrutés par contrat seront rémunérés sur le 1^{er} échelon de l'emploi pour lequel ils sont recrutés et percevront l'indemnité de feu au taux réglementaire en vigueur (25 % du traitement soumis à retenue pour pension depuis le 1^{er} août 2020).

Filières administratives et techniques – modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le RIFSEEP a été mis en place au SDIS par délibérations successives entre 2017 et 2020, en fonction des filières et des cadres d'emplois. Ce régime indemnitaire est composé de deux parties :

- l'IFSEE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) qui est attribué mensuellement ;
- le CIA (complément indemnitaire annuel) qui est attribué annuellement.

Le 11 mars 2021, le Président du CASDIS a souhaité faire un point d'étape sur la mise en place du RIFSEEP afin d'aboutir, en concertation avec les représentants du personnel, à une revalorisation de l'IFSEE, les taux en vigueur n'ayant pas évolués depuis leur mise en place.

La concertation a abouti à une harmonisation des écarts de changement entre les catégories C vers B et B vers A, une évolution des critères de la part variable et une augmentation de la part fixe de l'IFSEE de 20 € bruts mensuels pour les catégories C, 25 € bruts mensuels pour les catégories B et 30 € bruts mensuels pour les catégories A.

Les crédits dédiés au CIA, 2nde composante du RIFSEEP (6000 € au bénéfice de 28 agents), ne seront pas fléchés sur cette partie du RIFSEEP en 2022 mais abonderont la partie IFSEE.

L'incidence financière annuelle nette de ces mesures s'élève à 25 000 € pour 42 agents à laquelle s'ajoute les 6000 € anciennement dédiés au CIA.

Groupement Finances :

Demande de subvention LEADER - Groupement d'Action Locale Durance Provence

Dans le cadre de la fin de sa programmation 2014-2020, le programme LEADER a ouvert une série d'appels à projets et notamment un appel à projet intitulé « Accroître l'offre de services à la population qui favorisent le lien entre les habitants et entre les générations » pour développer des espaces de cohésion sociale et de solutions favorisant l'employabilité des jeunes. Le GAL garantit un taux minimum de financement FEADER du projet de 70%, pouvant monter jusqu'à 80%. L'appel prévoit un montant maximal de dépenses fixé à 150 000€ HT.

Le SDIS 04 souhaite proposer des travaux de réfection de salles de formation ou de foyers des CIS situés dans le périmètre d'intervention du Groupe d'Action Locale Durance Provence, porteur local du programme afin d'offrir aux jeunes sapeurs-pompiers un espace de formation et de rencontre avec les anciens sapeurs-pompiers, propice à un échange d'expériences.

Le Bureau a autorisé, à l'unanimité, le président à signer l'acte d'engagement sur ce projet ainsi que l'ensemble des documents qui s'y rattachent.

Attribution de marchés publics

La CAO a validé l'attribution des marchés suivants :

Marché sans publicité ni mise en concurrence (suite à appel d'offres infructueux) relatif à la fourniture de trois Véhicules de Liaison Hors Route (VLHR). Montant prévisionnel : 100 000,00 € HT :

Entreprise attributaire : Alpes Sud Auto – 04200 Sisteron pour un montant de 90 454,74 € HT ;

Marché sans publicité ni mise en concurrence (marché captif – propriété intellectuelle) relatif à la prestation de maintenance des applications et logiciels édités ou fournis par la société Antibia et prestations de formation et d'assistance. Montant prévisionnel du marché 37 500€ par an renouvelable 3 fois :

Entreprise attributaire : ANTIBIA - 84 170 Montoux pour un montant de 36 733,82 € HT par an.

Groupement technique et logistique :

Convention multipartite relative au financement de l'opération de construction du centre d'incendie et de secours de Sisteron

